

Présidence : M. Pierre **Enderlin**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marlyse **Dutoit** et M. Antonio **Todde**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 12 - séance du 02 novembre 2022
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Projection vidéos vision communale
- 7 Rapport du préavis n° 12/11.2022 - Budget 2023
- 8 Rapport du préavis n° 13/11.2022 - Panneaux solaires sur la STEPi
- 9 Rapport du préavis n° 14/11.2022 - Phase 2 projet RCP Vieux-Moulin et station de pompage
- 10 Préavis n° 15/12.2022 - vote électronique
- 11 Nomination d'une commission ad hoc pour étude du projet du PLR de modification du règlement pour le Conseil communal
- 12 Simples questions
- 13 Contre-appel

M. Pierre **Enderlin**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Mme Antonio **Todde**, scrutateur, procède à l'appel.

Excusé.e.s : M. Jean-Yves **Aebi**, M. Steve **Bugnon**, Mme Maud **Favre**, M. Guy **Gueritz**, M, Roland **Locher**, M. Daniel **Oberson**, Mme Sylvie **Perreten**, M. Sébastien **Pittet**, M. Jacques **Rochat**, M. François **Siegwart**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, M. Raymond **Tardy**, M. Carmelo **Todaro**

52 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 27 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Pierre **Enderlin** précise qu'un point 12 a été ajouté: *Informations des délégations aux Conseils intercommunaux*, décalant ainsi les simples questions en point 13 et le contre-appel en point 14.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'ordre du jour tel qu'il a été modifié est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 12 de la séance du 02 novembre 2022

M. Pierre **Enderlin** précise que deux corrections ont été apportées.

Mme Anne **Devaux** donne le détail.

Corrections p. 117:

- suppression de la phrase « M. Pierre **Enderlin** signale la présence de deux jeunes apprentis à l'administration communale qui assistent à la séance pour en découvrir le fonctionnement. »

- correction au point 3: Adoption du PV n° 11 de la séance du 02 novembre 2022 par: Adoption du PV n° 11 de la séance du 28 septembre 2022.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°12 tel que modifié est accepté à l'unanimité

4) Communications du Bureau

1- Vœux

Au nom du Bureau, je souhaite adresser à votre Conseil ainsi qu'à notre Municipalité les meilleurs vœux de joyeuses fêtes et une belle nouvelle année.

On l'entend souvent, nous sommes sur une ligne charnière de notre fonctionnement, pour diverses raisons, autant structurelles que thématiques.

Je voudrais vous remercier toutes et tous pour l'attention que vous portez à notre bon fonctionnement. Je reçois des messages, des demandes, des commentaires, et je vois aussi qu'une préoccupation constante est présente parmi nous pour un fonctionnement équilibré et respectueux de nos institutions démocratiques, à la fois complexes et si précieuses. Je fais moi-même l'expérience et l'apprentissage de toute cette complexité. Et nous le savons, l'apprentissage est un gage de performance dans notre société helvétique. Il faut toujours se rappeler que l'on peut apprendre. Ce matin, les chambres fédérales ont procédé à l'élection de deux nouveaux conseillers fédéraux. J'ai eu la chance de pouvoir suivre intégralement cette élection et je souhaite adresser en notre nom nos félicitations aux élus, Mme la Conseillère fédérale Elisabeth **Baume-Schneider** et M. le Conseiller fédéral Albert **Rösti**.

Dans tout ce qui a été dit, au-delà des aspects festifs et joyeux de ces tours d'élection, j'ai entendu trois mots qui sont comme des repères pour nous tous : la collégialité, évoquée pour qualifier notre exécutif fédéral, la concordance, une valeur plus fine, forme de recherche d'équilibre et le consensus qui caractérise notre culture politique.

En tant que Président de votre Conseil, pour six mois encore, je vous propose que nous nous concentrons sur nos valeurs institutionnelles dans l'exercice de notre travail à venir et que nous ayons l'ambition, comme toujours, de faire de Saint-Prex un lieu magnifique et exemplaire.

2- Informations

Nous aurons la chance, lors de notre séance du mois de février 2023, d'assister à une présentation sur les pratiques, les compétences et les outils de notre fonctionnement.

Nous avons constaté que notre Conseil est davantage amené à utiliser les instruments dits d'initiative dans le cadre de nos débats. Il nous semble donc utile d'augmenter notre connaissance et à cet effet nous aurons l'honneur de recevoir lors de notre prochaine séance de février 2023 M. le Préfet Boris **Cuanoud**, Mme Valérie **Faine** cheffe de bureau, ainsi que Mme Joëlle **Wernli**, juriste notamment à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Ils vont nous présenter ces instruments révisés des droits d'initiative et répondre à nos questions. La prochaine séance du Conseil verra aussi un test grandeur nature du vote électronique. Elle sera avancée d'une heure soit à 19h00. Je vous remercie d'en prendre note et nous vous informerons plus en détail d'ici là.

3- Remerciements

Je veux mentionner et remercier ici l'administration communale, notamment Mme Ariane **Guyomard**, avec qui nous avons des contacts réguliers, M. Melchiorre **Tommaso**, qui veille indirectement à notre bien-être pour la préparation de nos agapes et les personnels aux services de préparation du Vieux-Moulin et du Cherrat pour nos Conseils, toujours attentifs à préparer des Conseils efficaces et confortables. Nous pouvons les applaudir.

Et enfin, tous mes remerciements à mes collègues du bureau, toujours prêts à rendre service, assidus et précis, dont la connaissance est un gage de qualité pour nos travaux. Merci à vous.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Projection vidéo vision communale dans sa totalité

7) Rapport du préavis n° 12.11.2022 - budget 2023

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Yves **Chevillat** demande des précisions à propos du point 383 porté au budget « vestiaires au Marcy » qui indique une augmentation des frais, notamment ce que recouvre ces frais plus en détail.

M. Stéphane **Porzi** explique la présence de légionellose dans les douches des vestiaires de Marcy. Avec l'arrêt des compétitions pendant la période du Covid, l'eau a stagné pendant plusieurs mois. Des traitements ont été appliqués 3 ou 4 fois sans succès. Le seul moyen de régler le problème est de faire des travaux dans les douches. Ce problème explique l'augmentation des frais d'entretien des vestiaires à Marcy.

Mme Sandrine **Pittolaz** souhaite remercier la municipalité de prévoir une course des aînées tous les ans et non pas tous les deux ans comme d'habitude.

M. Alain **Jouffrey** demande une estimation de la dette de la Commune à la fin de l'exercice 2022 ainsi qu'à la fin de l'exercice 2023, si le budget est respecté.

M. Nicolas **Cottier** : « Notre endettement actuel de Fr. 62 Mio s'accroîtra des montants des investissements effectués en 2023 pour atteindre environ Fr. 74.6 Mio, si le budget est respecté à la lettre, ce qui n'arrive jamais », précise-t-il.

M. Alain **Jouffrey** demande à combien s'élève environ le taux d'intérêt moyen perçu sur les différents prêts.

M. Nicolas **Cottier** : « 1,2 % et le renouvellement récent d'un prêt s'élève à 2,5% sur 13 ans, donc si cela continue on aura une charge d'intérêts qui va augmenter, on a vécu les belles années. »

Mme Sophie **Rouquette** souligne le surcoût de la piscine sur le budget de la Commune et demande quelles sont les mesures envisagées pour faire baisser les charges de personnel et augmenter les recettes de la piscine.

M. Stéphane **Porzi** confirme que le déficit est plus important que prévu. Il précise que la fréquentation a été surestimée. Les trois pistes envisagées: limiter le personnel à la surveillance des bassins; ajuster les cours de natation; des horaires plus limités en fonction de la fréquentation. D'ores et déjà la température de l'eau a été baissée ainsi que l'intensité des lumières.

M. Thierry **Jacquiéry** constate que la somme de Fr. 50 000 concernant Marcy ne figure pas dans les investissements et idem pour l'installation d'arrosage chiffrée à Fr. 45 000. Il demande quelle est la base minimum pour déposer un préavis?

M. Stéphane **Porzi** confirme que la base pour déposer un préavis est de Fr. 50 000 francs. Concernant l'arrosage, passer par le budget permet de garder une marge de manoeuvre. Sur le terrain du Vieux-Moulin, du gazon a été remis cette année. L'éventualité de mettre un arrosage a été prévu, ce qui soulagera aussi le travail du SEEP. Ce sera différent le jour où l'achat d'une génératrice sera étudiée.

Mme Sandrine **Pittolaz** souhaite préciser les propos de M. Stéphane Porzi qui pourraient être mal interprétés. « La dépense pour l'arrosage peut ne pas être faite, mais cela ne veut pas dire que l'autre dépense sera comptabilisée sur ce compte là ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°12/11.2022
Entendu les rapports de la commission chargée de l'étudier
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2023 présentant CHF 52'722'480 - aux recettes et CHF 54'070'190 aux dépenses.

Le préavis n°12/11.2022 est accepté à l'unanimité

8) Rapport du préavis n° 13.11.2022 - pour une demande d'un crédit de Fr. 360'000.00 pour équiper la STEPI de panneaux solaires et de rediriger la production de la charge force pour en faire de l'autoconsommation.

M. Yves **Chevillat** rapporte pour la commission ad hoc.

M. **Nicolas M. Nicolas Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

La Commission des finances dépose un amendement afin de modifier la durée d'amortissement de la dépense. Ainsi dans la conclusion du préavis le point 4 « d'admettre que cette dépense soit amortie en 10 ans, dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 36'000.00, le solde la dernière année après déduction de la subvention » est amendé par la proposition suivante :

« d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 18'000, le solde la dernière année, après déduction de la subvention. »

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion sur l'amendement et le préavis.

M. Marc **Hauswirth** propose le sous-amendement suivant au Conseil (envoyé par mail à la secrétaire du Conseil communal en cours de séance afin de pouvoir le projeter à l'écran et le porter à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil).

Texte du mail projeté à l'écran:

« Je comprends la volonté d'unifier les durées d'amortissement, des panneaux photovoltaïques en 20 ans, mais les modifications des connexions du couplage chaleur force et l'étanchéité du toit devraient l'être sur la vie restante de la STEP estimée entre 10 et 15 ans.

Par conséquent, je vous propose l'amendement suivant :

4 : d'admettre que cette dépense soit amortie: en 20 ans pour les panneaux solaires (Fr. 204'000) et en 10 ans pour le reste (Fr. 156'000) (câblages, étanchéité du toit et imprévus), dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 25'800 les 10 premières années, puis Fr. 10'200 les 9 suivantes, le solde la dernière année après déduction de la subvention et des participations des autres communes. »

Mme Sylvie **Fuchs** : A propos du report de la Step intercommunale, alors qu'il lui semblait que toutes les communes étaient d'accord sur le terrain choisi, demande quelles sont les raisons pour lesquelles cette décision a été remise en question par le Canton et s'il existe des possibilités d'accélérer le processus.

Mme Véronique **Savioz** confirme que les procédures au niveau du Canton sont devenues soudainement plus compliquées que prévu. Un service cantonal différent a analysé les sites qui avaient été proposés dont un clairement identifié proche d'IKEA. Nous sommes déterminés à démontrer qu'il n'y a pas d'autre solution et nous sommes en train d'analyser les sites selon la demande du Canton. Cela prend du temps et c'est une complexité qui n'avait pas été prévue.

La parole n'étant plus demandée, M. Pierre **Enderlin** clôt la discussion et propose de passer au vote du sous-amendement proposé par M. Marc **Hauswirth**.

M. Nicolas **Cottier** demande la parole avant de passer au vote pour éclairer la proposition de M. Marc **Hauswirth**: « On parle de la partie qui s'élève à Fr. 156'000, si on l'amortissait sur 20 ans, il resterait Fr. 78 000 à amortir après 10 ans qui seraient amortis de manière extraordinaire si tout d'un coup la Step était déplacée. »

M. Alain **Jouffrey** demande si le sous-amendement risque de remettre en cause les accords avec les autres communes.

M. Stéphane **Porzi** répond « Votre choix sera le nôtre »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote du sous-amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le sous-amendement proposé par M. Marc Hauswirth

DÉCIDE

«4- d'admettre que cette dépense soit amortie :en 20 ans pour les panneaux solaires (Fr. 204'000) et en 10 ans pour le reste (Fr. 156'000) (câblages, étanchéité du toit et imprévus), dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 25'800 les 10 premières années, puis Fr. 10'200 les 9 suivantes, le solde la dernière année après déduction de la subvention et des participations des autres communes. »

Avis favorables : 16

Avis contraire : 23

Abstentions : 12

Le sous-amendement est refusé à la majorité

M. Pierre **Enderlin** passe au vote de l'amendement proposé par la CoFin

Vu le sous-amendement proposé par la CoFin

DÉCIDE

« 4- d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 18'000, le solde la dernière année, après déduction de la subvention. »

Avis favorables : 48

Avis contraire : 1

Abstentions : 2

L'amendement est accepté à la majorité

M. Pierre **Enderlin** passe au vote du préavis après lecture des conclusions du préavis amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°13/11.2022

Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poser des panneaux solaires sur la STEPi et de rediriger la production charge force pour en faire de l'autoconsommation ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de CHF 360'000 TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024, par tranche annuelle de CHF 18'000, le solde la dernière année après déduction de la subvention.

Le préavis n° 13/11.2022 tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité

9) Rapport du préavis n° 14.11.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 232'300.-, phase 2 du projet RCP Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin (parking et bâtiment) et station de pompage : adaptations électriques et des flux des pompes

M. David **Clénin** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Thierry **Jaquiéry** demande des précisions sur l'affectation comptable du montant de fr 67 000.

M. Nicolas **Cottier**: « Nous avons fait un calcul de rentabilité et d'investissement, ce n'est pas une attribution dans les comptes que nous présentons mais notre vision de la rentabilité de cet investissement. Si la remarque consiste à dire que ces Fr 60 000 ne devraient pas être pris en compte dans le calcul de rentabilité, peut-être. Effectivement ce serait plus favorable puisqu'au lieu de 20 ans, on aurait 15-16 ans je pense. Maintenant, l'impact sur les comptes de l'eau se fera par le biais de la facture d'électricité puisque la Commune facturera au compte de l'eau la facture d'électricité, en toute logique » .

M. Thierry **Jaquiéry** pensait que cette somme mentionnée était affectée pour l'eau.

M. Nicolas **Cottier** répond que les rapports de la CoFin ne précisent pas sur quels postes iront quelles dépenses.

M. Stéphane **Porzi** répond à M. Thierry **Jaquiéry** que la somme sera bien mise dans le compte affecté à l'eau car cela est vraiment lié à ce compte.

M. Pascal **Girardet** évoque l'achat d'une génératrice. Il précise que dans la commission de gestion dont il a fait partie l'année dernière, lors de la visite de la station de pompage, il avait été précisé qu'il y avait un contrat pour une génératrice. Il demande si ce contrat est toujours d'actualité.

M. Jan **Von Overbeck** confirme l'existence d'un contrat annuel qui garantit l'arrivée d'une génératrice en 48h pour la station de pompage. « Le problème de la génératrice que vous mentionnez pour assurer la continuité qui est une obligation est de trouver un lieu. Ce lieu est au Vieux-Moulin. Nous avons le choix entre faire des connexions entre la station de pompage jusqu'au Vieux-Moulin avec la génératrice qu'on a loué en stand-by et pour laquelle on paye une somme annuellement pour y avoir accès au cas où. Donc, on pourrait faire une conduite entre la station de pompage et le Vieux-Moulin qui aurait un coût et nous aurions un délai de 48h avant d'avoir accès à la génératrice. L'autre option, c'est l'achat d'une génératrice plus petite que nous pourrions utiliser immédiatement et que nous pourrions déplacer dans la Commune. Nous en sommes encore au stade la réflexion. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal

Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la phase 2 du projet RCP Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin (parking et bâtiment) et station de pompage : adaptations électriques et des flux des pompes

2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 232'300.00 TTC ;
3. D'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024 par tranche annuelle de Fr. 11'600.00, le solde la dernière année après déduction de la subvention.

Le préavis n°14/11.2022 est adopté à l'unanimité

10) Préavis n° 15.12/2022 - vote électronique

M. Blaise **Van Poucque**
M. Pascal **Girardet**
Mme Marie-France **Chautems**
Mme Adrienne **Sennwald**
M. Carmelo **Todaro**
Suppléants :
Mme Lorella **Pfirter**
M. Pascal **Perrottet**

11) Etude de prise en considération du projet du PRL de modification du règlement pour le Conseil communal.

Je nomme la **commission ad hoc** suivante :

M. Jérôme **Courtais**
M. Marc-Antoine **Siegwart**
Mme Sylvie **Perreten**
M. Yves **Morand**
M. Roland **Locher**
Suppléants :
M. Jacques **Rochat**
Mme Laurie **Tornare**

12) Informations des délégations aux Conseils intercommunaux

Présentation d'un rapport de la délégation PRM par Mme Sylvie **Fuchs**

- L'augmentation de 2,5% prévu à l'exercice budgétaire peut évoluer à la baisse car l'année précédente des investissements ont été engagés en terme de formation sur pas mal de policiers.
- Le coût PRM par habitant pour Saint-Prex s'élève à Fr 205, 80 pour 2022 et pour le budget Fr 209,62.
- On a attiré leur attention sur le fait qu'on aimerait une reprise en main du coût par habitant.
- La demande de crédit de Fr. 295'800.00 HT pour participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA a été acceptée. Cela permettra un accès plus large aux policiers pour se former et s'entraîner au tir.

- Un contrat cadre sur la durée de la législature pour l'acquisition de 4 nouveaux véhicules, dont deux de transport, un véhicule banalisé et un véhicule électrique, a été accepté.
- La deuxième girafe demandée par PRM a été refusée. La première rapporte environ fr 46 000 par an. La nouvelle girafe demandée coûte fr 290 000, mais c'est le meilleur investissement car l'amortissement prévu sur une dizaine d'années se fait en réalité sur six mois. La girafe représente 40 % des amendes sur la région PRM. 25% correspondent aux radars manuels, 21% sur les boîtiers automatiques et 10 % par les agents.
- Les statuts de PRM arriveront au niveau du Conseil en 2023. Mme Sylvie **Fuchs** qui qualifie le processus de « véritable serpent de mer », invite néanmoins les membres du Conseil à rester attentifs à la question.

13) Simple questions

Mme Sandrine **Pittolaz** souhaite remercier la Société de gymnastique pour le parcage lors de sa soirée annuelle. Grâce aux bénévoles, le parcage a été très efficace et les piétons en sécurité sur les trottoirs. Elle demande à la Municipalité de demander des bénévoles aux différentes sociétés pour s'occuper du parcage lorsque le Centre sportif du Cherrat est loué. Cela permettra aux habitants du quartier de circuler en toute sécurité, notamment les personnes à mobilité réduite qui viennent de la Fondation Perceval.

Serait-il possible de fleurir les alentours de la piscine. Un précédent membre de la municipalité l'avait promis.

Mme Barbara **Dellwo**: En référence à la séance du Conseil communal du 2 novembre et notamment de la présentation « qui a duré très longtemps et qui, je trouve, n'était pas de grande qualité ». Elle suggère que ces présentations soient agendées avant les séances et qu'elles soient facultatives. En effet, lors de cette séance, d'autres sujets plus intéressants ont été écourtés par manque de temps, dont le skate-park alors que des jeunes étaient venus assister à la séance pour ce projet. Mais, il n'y a eu aucun débat « à mon avis, à cause de la longueur de la présentation qui l'a précédé ». Elle souligne que, selon elle, ces présentations chronophages nuisent au débat démocratique.

Mme Sylvie **Fuchs** fait de la pub pour son mari « qui fait de très jolies photos » sur le site saint-prex.photos

M. Pascal **Girardet** demande s'il serait possible d'élargir les horaires de la déchèterie le samedi matin.

M. Stéphane **Porzi**: Ouvrir plus longtemps est envisageable mais représente des coûts supplémentaires.

M. Pascal **Girardet** propose de réfléchir à un calcul à faire entre les heures d'ouverture pendant la semaine et celles du samedi qui répondrait aux besoins des citoyens sans coûter plus cher.

M. Stéphane **Porzi** souhaite remercier le Conseil « Il y a une bonne ambiance, la convivialité et la confiance. Je parlais avec la syndique de Morges tout à l'heure et je ne suis pas sûr qu'elle passe une aussi bonne soirée que nous. Tous les cinq [municipaux], nous donnons le maximum et nous sommes très heureux de travailler ensemble. » Il rappelle les soirées des jeudis de l'Avant organisées par Mme Anouk **Gäumann** et se réjouit d'y retrouver les Saint-preyardes et Saint-preyards autour d'un apéro. Il souhaite également de bonnes fêtes à tous les membres du Conseil.

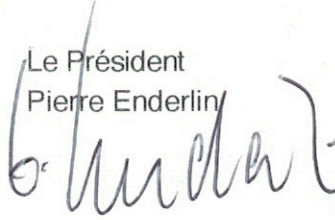
Applaudissements soutenus du Conseil

M. Pierre **Enderlin** invite les représentants de la Presse ainsi que les membres fidèles du public à participer à l'apéro-dîatoire du Conseil.

14) Contre-appel.

La séance est levée à 20h55

Le Président
Pierre Enderlin



La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 décembre 2022**

Communication n° 38/12.2022

Objet: vente de la villa du chemin de la Damaz 86

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité et Pro Senectute Vaud ont vendu la villa située au chemin de la Damaz 86 qui leur avait été léguée par feu Marlies von Schallen.

Au final, cette donation a rapporté Fr. 1'509'549.20 à la Commune. Cette somme sera utilisée, conformément aux vœux de la légataire, soit exclusivement en faveur des personnes âgées se trouvant dans le besoin et/ou pour la création d'un établissement médico-social sur la Commune de Saint-Prex ou équivalent.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 décembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 décembre 2022**

Communication n° 39/12.2022

Objet: pénurie d'électricité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce message est de faire un suivi de la communication du 2 novembre dernier concernant l'approvisionnement en énergie, ainsi que de vous informer en temps réel des activités de la Municipalité dans le domaine de l'électricité et du plan de continuité des activités (PCA).

Le Conseil fédéral a mis en consultation diverses ordonnances le 23 novembre écoulé, principalement sur la gestion des pénuries du gaz et de l'électricité. Celles-ci auront un impact sur les plans de continuité des activités (PCA). Une des ordonnances concerne la promotion des énergies renouvelables avec la promotion des regroupements de consommation propre (RCP) – ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl). Cette dernière a été acceptée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle aura un impact potentiel important pour la Commune, car elle soutient nos efforts actuels de créer un RCP entre le parking du Vieux-Moulin, les toits du Vieux-Moulin et la station de pompage, avec un retour à un tarif régulé. Il faudra cependant rester sept ans dans ce marché régulé. Avec nos démarches à différents niveaux, nous avons ouvert une porte qui pourrait également nous permettre d'établir d'autres réseaux dans la Commune, en particulier aussi avec les industries de notre Commune.

Pour les stations de pompage, nous avons signé un contrat d'achat avec Romande Energie pour 2023 à 33cts/kWh (sans taxe, ni réseau), cependant en réduisant le volume pour 2023. En effet, la réalisation des travaux concernant les panneaux solaires sera achevée au plus tard fin 2023.

Avec l'acceptation des divers préavis concernant la pose des panneaux solaires, nous arriverons à couvrir environ 15% de la consommation des biens du patrimoine administratif communal, y compris l'éclairage public. Par rapport aux buts fixés pour la Commune, nous sommes en très bonne position, cependant le chemin est encore long et coûteux. Sur la base du plan directeur des énergies, nous avons débuté une évaluation des systèmes de chauffage à distance (CAD) et menons des discussions avec les industries.

Concernant le PCA, notre préparation avance bien et nous pourrons livrer le document à la Préfecture d'ici le 15 décembre 2022. Après discussion et évaluation, la Municipalité a choisi le Vieux-Moulin pour le PRU (point de rencontre d'urgence). Divers travaux d'adaptation, en particulier du point de vue électricité et chauffage, seront nécessaires mais pourront être effectués avant la fin de l'année.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 décembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55